

Daniel BARSKY et Bénali BENZAGHOU **Erratum à l'article Nombres de Bell et somme de factorielles** Tome 23, n° 2 (2011), p. 527-527.

<a href="http://jtnb.cedram.org/item?id=JTNB\_2011\_\_23\_2\_527\_0">http://jtnb.cedram.org/item?id=JTNB\_2011\_\_23\_2\_527\_0</a>

© Société Arithmétique de Bordeaux, 2011, tous droits réservés.

L'accès aux articles de la revue « Journal de Théorie des Nombres de Bordeaux » (http://jtnb.cedram.org/), implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://jtnb.cedram.org/legal/). Toute reproduction en tout ou partie cet article sous quelque forme que ce soit pour tout usage autre que l'utilisation à fin strictement personnelle du copiste est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

## cedram

Article mis en ligne dans le cadre du

Centre de diffusion des revues académiques de mathématiques

http://www.cedram.org/

## Erratum à l'article Nombres de Bell et somme de factorielles

par Daniel BARSKY et Bénali BENZAGHOU

Farid Bencherif (Université des Sciences et des Techniques Houari Boumedienne) et Joseph Oesterlé (Université Paris 6-Pierre et Marie Curie) nous ont signalé des erreurs de calculs irréparables dans la preuve du théorème 3 de l'article *Nombres de Bell et somme de factorielles* publié dans le Journal de Théorie des Nombres de Bordeaux **16** (2004), 1–17.

Le théorème 3 et sa preuve (conjecture de Kurepa) sont retirés de l'article, la conjecture de Kurepa  $(0!+1!+\cdots+(p-1)!\not\equiv 0\mod p$  pour  $p\geq 3$ , premier) n'est pas démontrée, par contre tous les résultats précédents jusqu'au lemme 10 inclus restent valides.

Daniel BARSKY 7 rue La Condamine 75017 Paris E-mail: barsky@math.univ-paris13.fr

Bénali BENZAGHOU USTHB Institut de Mathématiques El Alia BP 32 Bab Ezzouar 1611 ALGER, Algérie